

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le budget primitif 2019, disponible sur le site internet du pays de Balagne.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Le budget primitif 2018 a été adopté le 11 avril 2018 par le comité syndical du PETR du pays de Balagne

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2018 a généré un déficit de fonctionnement de 66 357,45 €.

Avec la reprise du résultat antérieur (88 465,06 €), le résultat cumulé de clôture s'élève à **22.107,61 €.**

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 22,31 % par rapport à celles de 2017 passant de 195 398,54 € à 238 999,42 € soit + 43 600,88 €

Il faut noter que:

- Les charges à caractère général sont en hausse (+ 36 676,21 € ; 41,02 %) cela est dû à la réalisation d'une opération de thermographie aérienne par avion sur le territoire des 36

communes d'un montant de 30 960 € et 5 campagnes d'arrachages de griffes de sorcière 8 639,78 €. Toutes ces opérations ont fait l'objet d'un financement.

- Les charges de personnel sont en hausse de (+ 3 507,37 € ; 2,24 %) ; Le taux de cotisation retraite des agents titulaires (pension civile et CNRACL) passe de 10,29% à 10,56% au 1er janvier 2018, soit une augmentation de 2,6% du montant des cotisations. Le taux de contribution sociale généralisée (CSG) augmente à la même date de 1,7 point (de 7,5% à 9,2%). En contrepartie, la contribution exceptionnelle de solidarité est supprimée et une indemnité compensatrice de la hausse de la CSG sera versée mensuellement, dès la paye de janvier 2018.
- Les autres charges de gestion courante sont en hausse (+3 417,30 € ; 27,47 %). Elles correspondent aux indemnités des élus depuis avril 2017 soit 9 mois sur l'exercice 2017 et l'année complète 2018.
- Pas de charges financières

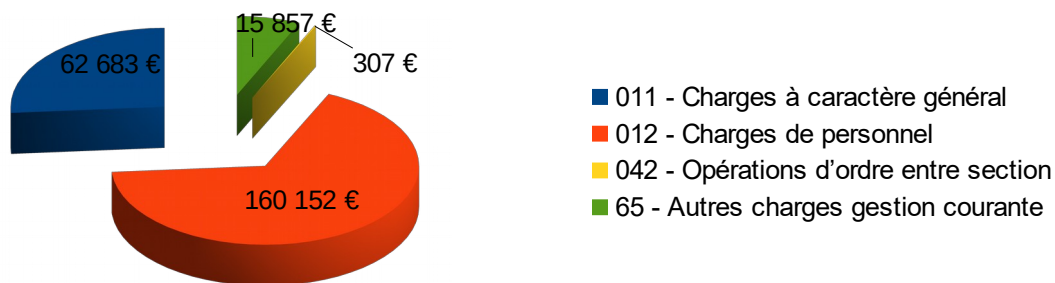
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2018

Dépenses

| | | |
|--|--------------|---------|
| 011 - Charges à caractère général | 62 683,26 € | 26,23 % |
| 012 - Charges de personnel | 160 152,18 € | 67,01 % |
| 042 - Opérations d'ordre entre section | 307,00 € | 0,13 % |
| 65 - Autres charges gestion courante | 15 856,98 € | 6,63 % |

Total

238 999,42 €



RECETTES

Les recettes ont baissé de **32,28 %** par rapport à celles de 2017 passant de 254.949,80 € à 172.641,97€ soit – 82 307,83 €.

Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes:

- Fonctionnement et animation du GAL Balagne : le retard pris dans le circuit de gestion du programme Leader entraîne le non-paiement des subventions prévues au Budget 2018. Seulement deux avances d'un montant de 50 % des subventions de fonctionnement et d'animation du GAL pour 2016 et 2017 ont fait l'objet d'un paiement en 2018. Les demandes de soldes ont été faites d'un montant de 11 378,46 € pour 2016 et 17 207,48 € pour 2017. Le GAL 2018 n'a toujours pas fait l'objet d'un paiement d'un montant de 48 527,52 €.
- La participation des 2 communautés de communes a fait l'objet d'une diminution passant de 95 240 € en 2017 à 28 000 € en 2018. Cette différence est due au retard de versement des crédits d'animation du programme Leader éligibles depuis le 1^{er} avril 2016 et dont le premier versement est intervenu fin 2018.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE –CA 2018

Recettes

| | | |
|--|---------------------|---------|
| 74 – Dotations et participations | 172 523,97 € | 99,97 % |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 118,00 € | 0,07 % |
| Total | 172 641,97 € | |

Détail

| | | | |
|-----------------------|--|---------------------|---------|
| ADEME | Subvention PLREH 2018 | 70 875,00 € | 41,05 % |
| ETAT | FSIL 1 ^{er} et 2nd acomptes SIG Balagne | 23390,90 € | 13,55 % |
| COLLECTIVITE DE CORSE | Subvention thermographie | 21 672,00 € | 12,55 % |
| COM COM CALVI | Participation 2018 | 14 000,00 € | 8,11 % |
| COM COM ILE ROUSSE | Participation 2018 | 14 000,00 € | 8,11 % |
| ODARC | Acompte fonctionnement du GAL 2016 | 11 378,57 € | 6,59 % |
| ODARC | Acompte fonctionnement du GAL 2017 | 17 207,50 € | 9,97 % |
| | | | |
| CAISSE DES DÉPÔTS | rbt Fond supplément familial | 118,00 € | 0,07 % |
| Total | | 172 641,97 € | |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d'investissement ont baissé et sont passées de 74 640,00 € en 2017 à 50 235,90 € en 2018.

Pour rappel, en 2017 des études ont été lancées pour un montant de 74 640 € pour l'étude de densification du SCOT (14 520€) et dans le cadre du TEPCV : l'étude de la réalisation d'une voie verte entre Calvi et l'Ile-Rousse (39 990 €) et l'étude des parcs-relais et aires de co-voiturages sur le territoire (20 130€).

En 2018,

- dans la continuité, l'étude concernant les parcs relais a été rendue avec le paiement du solde d'un montant de 9 570 €,
- La Mission de maîtrise d'œuvre d'avant projet de la voie verte 6 472,56 €
- une étude portant sur la réalisation des travaux d'aménagement des locaux d'Ile-Rousse a été lancée pour un montant de 5 040 €
- L'acquisition d'un matériel informatique pour le SIG de Balagne 3 960 €, d'un vidéoprojecteur 413,34 € et d'un copieur 3 360 €
- L'achat de 6 VAE pour les Communauté de communes de Balagne d'un montant de 16 380 € dans le cadre du TEPCV
- Le lancement de la Mission de programmation et de suivi portant sur la fourniture et pose de candélabres solaires 5 040 € dans le cadre du TEPCV

| | | |
|------------------------------------|--------------------|---------|
| 20 – immobilisations incorporelles | 14 610,00 € | 99,97 % |
| 21 – immobilisations corporelles | 35 625,90 € | 0,07 % |
| Total | 50 235,90 € | |

RECETTES

Les recettes ont globalement augmenté (55 323,47 € en 2017 et 88 507 € en 2018) :

La participation des communautés de communes : 40 900 € perçus en 2017 à doublé pour assurer l'autofinancement des opérations du TEPCV passant à 80 000 € en 2018

En 2018,

- Reliquat de la subvention de la 3ème tranche des Scot ruraux d'un montant de 8 200 €
- Participation COM COM 2018 : 80 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE –CA 2018

| | | |
|--|--------------------|---------|
| 040 – Opérations d’ordre entre section | 307,00 € | 0,35 % |
| 13 – Subventions d’investissement | 88 200,00 € | 99,65 % |
| Total | 88 507,00 € | |